

DEMANDE DE RESTRICTIONS PARTICULIÈRES

Nom : Prénom : Matricule :

Adresse :

Ville : Province Code Postal :

Dates de la période à laquelle les restrictions s'appliquent : DU Année Mois Jour AU Année Mois Jour

➤ % de tâche maximum souhaité :

➤ Je **NE** désire **PAS** être contacté(e) pour les offres de contrats où le pourcentage de tâches est de moins de 50 %:

➤ Je **NE** désire **PAS** être contacté(e) pour les offres de contrats où l'ordre d'enseignement se situe au : Préscolaire
 Primaire
 Secondaire

➤ Je **NE** désire **PAS** être contacté(e) pour les offres de contrats au champ accueil : au préscolaire
 au secondaire

➤ Je **NE** désire **PAS** être contacté(e) pour les offres de contrats où la clientèle vise les élèves :

présentant des troubles de comportements

handicapés lourdement ou sévèrement

ayant une déficience intellectuelle

autres :

➤ Je **NE** désire **PAS** être contacté(e) pour les offres de contrats de type particulier d'enseignement (ex. : en équipe "team") :

Motif(s) de votre demande et précisions, s'il y a lieu :

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES **AVANT LE 1^{ER} JUIN**
PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : 711ressourcesshumaines@csrs.qc.ca

Signature :

Date : Année Mois Jour

IMPORTANT

Selon la clause 5-1.14 8) les enseignants figurant sur les listes de priorité ont droit de signaler au Centre de services des restrictions particulières avant le 1^{er} juin de chaque année pour l'année scolaire suivante.

Selon le cas, les restrictions mentionnées par la personne, soit celles relatives au pourcentage de tâche, à l'ordre d'enseignement, à la clientèle visée en adaptation scolaire, au type particulier d'enseignement (ex. : classes en co-enseignement...) ou au désir d'enseigner ou pas au champ 20 (accueil), sont consignées au dossier avec les motifs de la personne et la date d'exercice de telles restrictions. Pour faciliter cette communication, veuillez remplir le formulaire ci-dessus et le faire parvenir au **Service des ressources humaines**.

**N.B. : IL N'EST PAS POSSIBLE D'INDIQUER QUE VOUS NE DÉSIREZ PAS ÊTRE CONTACTÉ(E)
POUR LES OFFRES DE CONTRATS SE SITUANT ENTRE 50 % ET 80 % DE TÂCHE.**